



MAIRIE DE RIVIERE (62173)
Département du Pas-de-Calais — Arrondissement d'Arras
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Rue de Bellacordelle

Du 23 septembre au 30 septembre inclus

Le Maire,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux de réfection de la chaussée rue de Bellacordelle ;

ARRÊTE

Article 1 – Période

Du 23 septembre au 30 septembre inclus, la circulation et le stationnement rue de Bellacordelle seront temporairement réglementés en raison de travaux de réfection de la chaussée.

Article 2 – Circulation

La circulation sera réglementée par alternat au moyen de feux tricolores au droit du chantier.

Article 3 – Stationnement

Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux pendant toute la durée du chantier.

Article 4 – Vitesse

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 5 – Signalisation

La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 – Exécution

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Le Maire et les services compétents sont chargés de son exécution.

Fait à RIVIERE, le 18/09/2026

Le Maire :JULIEN QUIGNON

Rue de Grosville – 62 173 RIVIERE
Tél. 03 21 55 58 04
mairie@communederiviere.fr

